

## DMLA et COVID-19, l'essentiel à savoir

### Vous êtes à risque ? Ne reportez pas l'échéance du dépistage !

En matière de maladies de la macula, le temps est précieux. Chaque minute ou presque compte ! Prendre la pathologie à ses débuts, quand elle est encore asymptomatique, c'est optimiser ses chances de conserver sa vision. D'où la nécessité de vous faire dépister au plus tôt, même en période épidémique, si vous avez :

- plus de 55 ans et n'avez pas bénéficié d'un examen ophtalmologique depuis plus d'une année ;
- et/ou si vous êtes diabétique et ne bénéficiez pas d'un suivi ophtalmologique régulier ;
- et/ou si vous souffrez d'une forte myopie (correction supérieure à -6 dioptries).

### On vous a diagnostiqué une maladie de la macula. Continuez à vous faire suivre régulièrement !

DMLA, maculopathie myopique, maculopathie diabétique... Vous êtes atteint d'une maculopathie chronique ? Ces pathologies ont un risque évolutif rapide. C'est pourquoi il est indispensable de continuer à vous faire suivre régulièrement par votre ophtalmologiste et à observer vos traitements même en période épidémique. Interrompre ou espacer certains traitements comme les injections d'anti-VEGF, prescrites notamment pour ralentir l'évolution de certaines pathologies maculaires (DMLA, œdème maculaire diabétique, occlusion veineuse rétinienne...), peut entraîner une baisse d'acuité visuelle, pouvant dans les cas extrêmes, être irréversible et conduire à une cécité.

### Faites-vous suivre ou dépister en toute sécurité !

Depuis le mois de mars 2020, les services hospitaliers d'ophtalmologie et les cabinets de ville se sont mobilisés pour assurer le suivi et le traitement des patients dans le respect le plus strict des mesures barrières : lavage de main, solution hydroalcoolique, port du masque, lingettes désinfectantes pour le matériel et les surfaces, distanciation sociale...

De votre côté, il est également essentiel de respecter certaines consignes de sécurité lors de vos déplacements chez l'ophtalmologiste : évitez si possible de venir accompagné(e), respectez votre horaire de RDV pour limiter votre temps de présence sur place, respectez une distance d'au moins un mètre et portez un masque dans les espaces fréquentés par le public (halls d'entrée, salle d'attente...), lavez-vous les mains dès votre arrivée et après votre consultation.

NB : ces mesures sont susceptibles de varier en fonction des centres.